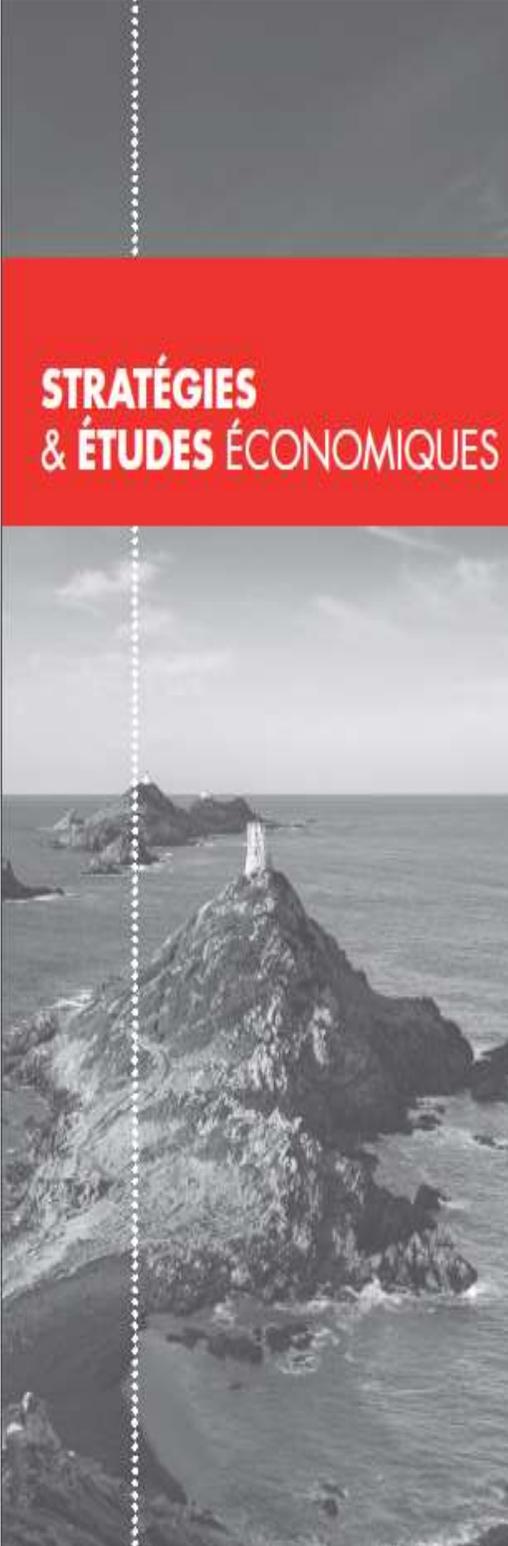


# LA LETTRE ÉCO

The cover of the magazine 'STRATÉGIES & ÉTUDES ÉCONOMIQUES' is shown on the left side of the page. It features a black and white photograph of a rugged coastline with a prominent lighthouse on a rocky island. The title 'STRATÉGIES & ÉTUDES ÉCONOMIQUES' is printed in white, bold, uppercase letters on a red background that spans across the top of the cover image.

## STRATÉGIES & ÉTUDES ÉCONOMIQUES

### L'édito de la semaine

- Et après-demain, de quoi parlerons-nous ?

### Le Coin de l'épargne

- « Epidémieflation »
- Le tableau économique et financier
- Simplification et contrôle de l'épargne réglementée

### Le Coin de la conjoncture

- Croissance, es-tu là ?
- Retour de l'inflation, des anticipations pas toujours confirmées
- La zone euro face à la divergence des Etats membres

### C'est déjà hier

- 5,66 millions de salariés travaillent dans les administrations publiques
- Le commerce de détail de plus en plus dominé par les enseignes
- Une inflation toujours très mesurée en France

### Le Coin des tendances

- Un magot de 3000 milliards de dollars
- Commerce en ligne, les grandes marques à l'attaque
- Inégalités territoriales, une carte complexe

### Le Coin des graphiques

- Plus d'un Européen sur cinq a plus de 65 ans
- Revenus médians en Europe, des écarts importants
- La mutation de la population agricole française

### Le Coin de l'agenda économique

### Le Coin des statistiques



## L'ÉDITO DE PHILIPPE CREVEL

### Et après-demain, de quoi parlerons-nous ?

Le Général de Gaulle entendait rendre à la France sa splendeur. Georges Pompidou désirait qu'elle soit une grande puissance industrielle. Valéry Giscard d'Estaing la voyait libérale, sociale et européenne. François Mitterrand voulait changer la vie des Français. Chacun de ces Présidents de la République a été confronté à des oppositions déterminées, contestant leur politique sans ménagement. Pour autant, ils ont réussi à tracer un sillon en défendant des choix de société. Pour autant, la France restait alors rétive à l'esprit de consensus, à la différence de l'Allemagne, après la conversion à l'économie de marché du SPD, en 1959, lors de son congrès de Bad Godesberg. Le consensus sur l'économie a été, en France, implicite, honteux. Il prit forme après le refus du Système monétaire européen en 1983 puis avec la chute du Mur de Berlin en 1989 et de l'URSS en 1991. Ces deux évènements marquèrent la victoire du capitalisme sur le communisme. Celle-ci était d'autant plus nette qu'en 1978, Deng Xiaoping avait décidé d'arrimer son pays, la Chine, au commerce mondial. La fin de l'histoire, signifiant le succès de l'économie de marché et des démocraties, n'a pas pris la forme espérée. De nouvelles oppositions sont apparues en dehors et à l'intérieur des démocraties mais elles ne sont pas portées par une vision globale de l'avenir. La fabrique à projets semble être tombée en panne. Les élections se jouent essentiellement autour de la personnalité des candidats. Leur programme est devenu subalterne, l'opinion doutant de plus en plus de leurs capacités présumées à influencer sur le cours des choses. Les partis politiques censés contribuer à l'expression des suffrages peinent à se faire entendre. Avec des dépenses publiques qui captent plus de la moitié de la richesse nationale produite chaque année, la France constitue un cas assez unique d'économie sociale de marché. Les prestations sociales qui représentent plus du tiers du PIB permettent de réduire les inégalités de manière importante. Pour autant, l'économie de marché demeure toujours sujette à caution. La tentation du grand soir demeure une antienne bien vivante même si nul n'a réellement imaginé les contours du jour d'après. Cette lourde méfiance est renforcée par le sentiment de dépossession économique que génère la montée en puissance des multinationales du secteur de l'information et de la communication d'origine américaine ou chinoise. La désindustrialisation française est vécue comme une défaite et, à tort ou à raison, la preuve de la prise de pouvoir du capitalisme financier, hautement condamné par une large partie de l'opinion. A défaut d'imaginer un futur, la nostalgie d'un passé qui n'a jamais existé est devenue un leitmotiv amplement partagé. Si sur les questions sociétales, comme le mariage pour tous, une large majorité des Français ont accepté les évolutions législatives, sur de nombreux sujets, les lignes de fractures du pays sont plurielles, se superposant sans regroupement possible. Dans le passé, il y avait des courants assez clairs de pensée, aujourd'hui, les frontières se chevauchent et s'entrecroisent. La transition énergétique par son caractère punitif peine à fédérer.

Le problème majeur des sociétés occidentales se trouve dans la segmentation à l'infini des populations. Il n'y a pas « la politique du gouvernement » mais « des politiques » qui visent à satisfaire telle ou telle partie de l'électorat. Mais « qui trop embrasse, mal étreint ». Les nouveaux moyens de communication que sont les réseaux sociaux sont des fabriques à chapelles. Les réseaux confortent les opinions. Ils isolent plus qu'ils n'ouvrent leurs membres sur l'extérieur. Une image, une vidéo, quelques mots suffisent à créer une tendance ou à défaire une réputation. La politique a renoué avec le temps des libelles rendant difficile les débats de fonds, les clivages sur des valeurs, des principes. Dans un an, la France sera de plain-pied dans la campagne présidentielle qui



interviendra après la survenue de la crise économique la plus sévère que le pays ait connue depuis les années 1930. Il serait sain que les candidats élaborent un projet à cinq, dix ou quinze ans, que ce projet ne soit pas une simple accumulation de promesses qui ne résistent pas aux dures réalités de l'actualité.

*Philippe Crevel*

## LE COIN DE L'ÉPARGNE

### « Epidémieflation »

Dans les années 1970, nous avons connu une diminution de la croissance et l'inflation qui donna lieu au mot « stagflation ». Depuis quelques semaines, la crainte d'un retour de l'inflation, du fait de la multiplication des plans de relance, inquiète les investisseurs qui craignent également la poursuite de l'épidémie qui retarde d'autant le retour de la croissance, d'où une menace « d'épidémieflation »

Le CAC 40 est repassé au-dessous des 6000 points du fait des annonces de reconfinement de 16 départements sur fond de reprise de l'épidémie. La baisse du CAC 40 est également imputable aux nouvelles tensions observées sur le marché obligataire. La Réserve fédérale américaine a annoncé qu'elle ne prolongera pas les mesures d'assouplissement accordées aux banques en termes d'exigences de réserves obligatoires. Le taux d'intérêt de l'emprunt américain à 10 ans est repassé, par voie de conséquence, au-dessus de 1,7 %. La baisse des indices « actions » demeure néanmoins modeste tant en France qu'aux Etats-Unis. En Allemagne, l'indice Daxx est, de son côté, en très légère hausse.

La FED anticipe que le plan de relance de Joe Biden devrait accroître rapidement et fortement l'activité, rendant non nécessaire le maintien de soutien monétaire dans un contexte qui serait plus inflationniste. La FED a, en effet, relevé sa prévision de croissance du PIB américain à 6,5 % pour 2021 avec une inflation qui pointera temporairement, selon elle, à 2,4 %. Avec un taux d'intérêt supérieur à 1,7 %, les investisseurs sont enclins à privilégier les obligations.

Le pétrole a connu sa plus forte baisse cette semaine depuis le mois de novembre. Le baril de Brent a perdu 7 % et est repassé en-dessous de 65 dollars. Le cours du pétrole a été pénalisé par la reprise de l'épidémie en Europe. Les experts du marché pétrolier estiment néanmoins que l'or noir pourrait connaître une forte hausse de son prix dans le courant de l'été.



## Le tableau financier de la semaine

|   | Résultats<br>19 mars 2021 | Évolution<br>Sur 5 jours | Résultats<br>31 déc. 2020 |
|---|---------------------------|--------------------------|---------------------------|
| <b>CAC 40</b>   | 5 997,96                  | -0,80 %                  | 5 551,41                  |
| <b>Dow Jones</b>  | 32 627,97                 | -0,46 %                  | 30 409,56                 |
| <b>Nasdaq</b>   | 13 215,24                 | -0,79 %                  | 12 870,00                 |
| <b>Dax Xetra Allemand</b>   | 14 621,00                 | +0,82 %                  | 13 718,78                 |
| <b>Footsie</b>  | 6 708,71                  | -0,78 %                  | 6 460,52                  |
| <b>Euro Stoxx 50</b>  | 3 837,02                  | +0,10 %                  | 3 552,64                  |
| <b>Nikkei 225</b>   | 29 717,83                 | +2,96 %                  | 27 444,17                 |
| <b>Shanghai Composite</b>   | 3 453,08                  | -3,46 %                  | 3 473,07                  |
| <b>Taux de l'OAT France<br/>à 10 ans (18 heures)</b>                  | -0,045 %                  | +0,022 pt                | -0,304 %                  |
| <b>Taux du Bund<br/>allemand à 10 ans<br/>(18 heures)</b>             | -0,292 %                  | +0,011 pt                | -0,550 %                  |
| <b>Taux du Trésor US à<br/>10 ans (18 heures)</b>                     | +1,721 %                  | +0,102 pt                | 0,926 %                   |
| <b>Cours de l'euro / dollar<br/>(18 heures)</b>                       | 1,1906                    | -0,38 %                  | 1,2232                    |
| <b>Cours de l'once d'or<br/>en dollars (18 heures)</b>                | 1 743,170                 | +0,92 %                  | 1 898,620                 |
| <b>Cours du baril de<br/>pétrole Brent en<br/>dollars (18 heures)</b> | 64,270                    | -7,00 %                  | 51,290                    |

## Simplification et contrôle de l'épargne réglementée

Le décret n° 2021-277 du 12 mars 2021 relatif au contrôle de la détention des produits d'épargne réglementée publié au Journal officiel du samedi 13 mars simplifie grandement la souscription et la conservation d'un Livret d'épargne populaire (LEP). Ce décret comprend deux parties : la première concerne le Livret d'Épargne Populaire et traduit réglementairement un engagement pris par le ministre de l'Économie en 2019 ; la



seconde vise à lutter contre la possession de plusieurs livrets d'épargne réglementée du même type.

Pour le LEP, l'épargnant n'a plus besoin chaque année de présenter à la banque son avis d'imposition. L'établissement gestionnaire du compte sur livret d'épargne populaire, ou auprès duquel une demande d'ouverture d'un tel compte a été formulée, peut interroger l'administration fiscale par voie électronique afin de savoir si les conditions pour son ouverture sont remplies par le titulaire du compte ou par la personne qui en demande l'ouverture. Pour rappel, pour pouvoir détenir un LEP, un contribuable doit justifier, lors de la demande d'ouverture puis, chaque année, que ses revenus de la dernière ou avant-dernière année ne dépassent pas certains montants. Ces derniers atteignent, en 2021, 20 017 euros pour un célibataire (plus 5 344 euros par demi-part fiscale supplémentaire). En cas de non-respect du seuil pendant deux années consécutives, le livret doit être clôturé. Cette simplification vise à inciter les ayants-droits à ouvrir un LEP. Selon la Banque de France, au 31 décembre 2019, seuls 7,3 millions de LEP étaient ouverts. Seuls 14,3 % des Français ont un LEP quand près d'un sur deux y a potentiellement droit. Le LEP est actuellement rémunéré à 1 % net, soit deux fois plus que le Livret A qui compte 55 millions de souscripteurs. Le décret précise « quand l'administration fiscale n'est pas en mesure d'indiquer si ce titulaire ou cette personne remplit les conditions (...), ou quand l'établissement de crédit ne sollicite pas l'administration fiscale, la justification du montant des revenus est apportée par la production, par le titulaire du compte sur livret d'épargne populaire ou par le contribuable demandant l'ouverture d'un tel compte, de l'avis d'impôt sur le revenu ou de l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu de son foyer fiscal permettant à l'établissement de s'assurer ». La banque pourra ainsi continuer à demander l'avis d'impôt chaque année. Comme en 2020, la date à laquelle les banques sont tenues de clôturer les comptes dont les titulaires ne respectent plus les plafonds de revenus est reportée du 31 mars au 30 novembre 2021. Le décret modifie également la date limite pour procéder à cette clôture pour les années à venir, celle-ci interviendra alors au 30 avril.

### **Interdiction de la multi-détention des livrets d'épargne réglementée**

Les pouvoirs publics renforcent les dispositifs de contrôle pour éviter la multi-détention de livrets d'épargne réglementée. Le Gouvernement a décidé d'étendre le dispositif en vigueur pour le Livret A. Pour chaque catégorie (Livret A, LDDS, Compte Épargne Logement, Plan d'Épargne Logement, Livret d'Épargne Populaire et Livret Jeune), il n'est possible que d'en posséder qu'un par personne. Lors d'une demande d'ouverture d'un tel livret, l'établissement bancaire doit rappeler au déposant à l'origine de la demande qu'il ne peut détenir qu'un seul produit de la même catégorie. L'établissement doit également interroger l'administration fiscale afin de vérifier si la personne détient déjà un produit d'épargne réglementée de la même catégorie. Si le client a refusé que les informations relatives à d'autres produits d'épargne réglementée de la même catégorie qu'il détiendrait déjà soient communiquées à l'établissement de crédit par l'administration fiscale, et si celle-ci répond que le client est déjà détenteur d'un ou plusieurs produits d'épargne réglementée de la même catégorie, l'établissement de crédit ne procède pas à l'ouverture demandée et informe le client des motifs du refus. Les personnes ayant plusieurs livrets d'épargne réglementée d'une même catégorie ont deux mois pour régulariser sa situation. En l'absence d'une telle régularisation, les produits d'épargne réglementée maintenus irrégulièrement ouverts sont soldés d'office par l'établissement et les sommes y figurant sont transférées sur un autre compte ouvert dans le même établissement au nom du même titulaire ou, à défaut, sur un compte d'attente.



## LE COIN DE LA CONJONCTURE

### Croissance, es-tu là ?

Après une contraction du PIB de 8,2 % en 2020, la Banque de France espère une croissance de 5,5 % sur l'ensemble de l'année 2021 avec un redémarrage réel qui interviendrait au cours du second semestre grâce à la progression de la vaccination permettant la levée progressive des restrictions sanitaires. La moindre progression sur le premier semestre 2021 serait compensée à la fois par la meilleure résistance de l'activité fin 2020 et par une activité plus dynamique au second semestre 2021. Le rebond se prolongerait en 2022, avec une croissance du PIB de 4 %. Le niveau d'activité d'avant crise serait récupéré au milieu de l'année prochaine. Cette prévision a été réalisée avant les annonces du Premier Ministre du jeudi 18 mars 2021 qui aboutissent à confiner près du tiers de la population qui réalise 42 % du PIB national.

### 2020, un recul sans précédent mais moins important que prévu

Le recul moindre que prévu du PIB en 2020 (-8,2 %) est imputable à un moins mauvais quatrième trimestre. La contraction de l'activité n'a été que de 1,4 point malgré le deuxième confinement quand elle était attendue à plus de deux points. Le caractère moins strict des mesures sanitaires et l'adaptation des entreprises ainsi que des ménages à cet environnement contraint, ont permis de réduire considérablement son effet sur l'économie. La consommation des ménages a certes diminué au quatrième trimestre de 5,4 % mais l'investissement des ménages a progressé de +4,2 % et celui des entreprises de +0,9 %. Par ailleurs, les exportations ont augmenté de 5,8 %.

### 2021, des prévisions à corriger

Pour établir ses prévisions de mois de mars, la Banque de France n'a pas pris en compte les effets induits sur la demande française du récent plan américain de 1900 milliards de dollars, ni les conséquences du nouveau confinement. Pour la Banque de France, la consommation à mi-2021 devrait être encore inférieure de 6 % à son niveau de la fin 2019. Par voie de conséquence, le taux d'épargne des ménages resterait élevé au premier semestre 2021, comme au second semestre 2020. Le surplus d'épargne financière des ménages accumulée depuis mars 2020 continuerait donc d'augmenter jusqu'à la mi-2021 et atteindrait un pic autour de 165 milliards d'euros fin 2021, après 110 milliards d'euros fin 2020. La Banque de France estime que le taux d'épargne baisserait alors nettement, pour repasser au-dessous de son niveau d'avant-crise au cours de l'année 2022.

La demande intérieure devrait être soutenue grâce aux dépenses publiques avec la mise en place du plan de relance. Ce dernier soutiendrait l'investissement des administrations publiques et des entreprises. Une amélioration de la demande extérieure adressée à la France est attendue même si la léthargie du marché aéronautique sera un handicap. En 2021, le commerce extérieur devrait contribuer positivement à la croissance, après une contribution très négative en 2020 (-1,5 point de pourcentage). Elle redeviendrait, selon la Banque de France, provisoirement négative en 2022 du fait d'un pic d'importations dans le sillage du rebond de la consommation des ménages, puis à peu près nulle en 2023.



Avec les mesures de confinement décidées mi-mars, la croissance pourrait être nulle voire légèrement négative sur le premier semestre quand le gain espéré initialement était de 1 à 2 points. La Banque de France fait le pari que l'amplification de la couverture vaccinale favorisera la reprise au cours du second semestre. Cette année, la croissance devrait se situer entre 4,5 et 5,5 points. La relance américaine devrait compenser les pertes générées par les nouvelles mesures sanitaires, avec une augmentation de la demande extérieure. En 2022, la croissance devrait s'élever à au moins 4 %. Le retour à l'activité de 2019 serait néanmoins légèrement décalé entre la mi 2022 et le début 2023 même si, en la matière, la prudence est de mise. Les très bons résultats du troisième trimestre 2020 ont surpris les observateurs et avaient démontré la résilience des économies, notamment celle de la France. Les économistes de la Banque de France soulignent que la reprise sera facilitée par le maintien du pouvoir d'achat des ménages durant la crise grâce aux différents dispositifs d'aides mis en place par les pouvoirs publics. Ils indiquent dans leur note de conjoncture que la dégradation de l'emploi pourrait être inférieure à celle qui était attendue il y a encore quelques mois. Le taux de chômage pourrait augmenter d'ici la fin de l'année pour atteindre près de 9,5 %, ce qui resterait inférieur au niveau de la crise de 2008/2009. Le taux de chômage repasserait au-dessous de 9 % fin 2022. Les pertes d'emplois ont été relativement contenues en 2020 au regard de la chute du PIB, avec un recul de -1,4 % sur un an fin 2020, soit -400 000 emplois (au sens des comptes nationaux trimestriels). Pour la Banque de France, l'inflation serait assez volatile en 2021, évoluant entre 0,5 % et 1,5 % en glissement annuel, mais resterait très modérée sur l'ensemble de notre horizon de projection, autour de 1%, en moyenne.

### **Des déficits publics qui resteront élevés très longtemps**

Avec le maintien des mesures d'urgence du fait du maintien des restrictions sanitaires et la montée en charge du plan de relance, le déficit devrait dépasser 7 % du PIB en 2021 après -8 % en 2020. Le rapport de Jean Arthuis, Président de la commission sur l'avenir des finances publiques, prévoit un déficit public qui restera supérieur à 3 % du PIB jusqu'en 2030. Pour la Banque de France, le ratio de dette continuerait à augmenter après le niveau élevé atteint en 2020 (113 % du PIB) de 2021 à 2023 malgré la croissance du PIB. Selon le rapport de Jean Arthuis, il pourrait atteindre, 130 % en 2030.

### **Un scénario fragile**

Le scénario économique des prochains mois reste très dépendant de l'évolution de l'épidémie qui semble connaître une troisième vague, pour le moment centrée sur l'Europe. Une course de vitesse s'engage entre la vaccination et le virus. Les goulots de production des vaccins et les doutes sur leur efficacité seront des sujets clefs de ces prochaines semaines. Pour obtenir de réels résultats, le taux de couverture de la vaccination doit atteindre au moins 60 % de la population active. Compte tenu des livraisons, en Europe, ces taux ne seront atteints, toute chose étant égale par ailleurs, qu'à la fin de l'été, ce qui pourrait peser sur la saison touristique.

### **Retour de l'inflation, des anticipations pas toujours confirmées**

Avec l'annonce du plan de relance de Joe Biden aux États-Unis, une accélération de l'inflation serait inévitable. Largement partagée, cette appréciation conduit à l'augmentation des taux d'intérêt. Dans le passé, les anticipations d'inflation ont-elles toujours été vérifiées ?



Les investisseurs anticipent une inflation inférieure à 2,5 % aux États-Unis dans les prochaines années. Cette hausse des prix anticipée s'explique par l'adoption de plans de relance dont le montant est supérieur en termes de PIB à la contraction enregistrée en 2020 et au maintien d'une politique monétaire expansionniste. Le déficit public américain qui était, ces dernières années, de -4 % du PIB a dépassé 15 % en 2020 et devrait être du même ordre en 2021. Lors de ces douze derniers mois, la base monétaire aux États-Unis est passé de 4 000 à 7 500 milliards de dollars.

L'inflation sous-jacente (inflation hors prix des produits à forte volatilité) progresse peu en raison notamment de l'existence d'un fort sous-emploi. Elle se situait en février 2021 à 1,5 % contre 2,2 % avant la crise. Aux États-Unis, le taux d'emploi est passé de 2019 à 2021 de 78 à 74 % et le taux de participation au marché de l'emploi de 82 à 79 % sur la même période. Lors de la précédente crise, celle des subprimes, il a fallu six ans pour retrouver le niveau d'avant-crise en matière d'emploi.

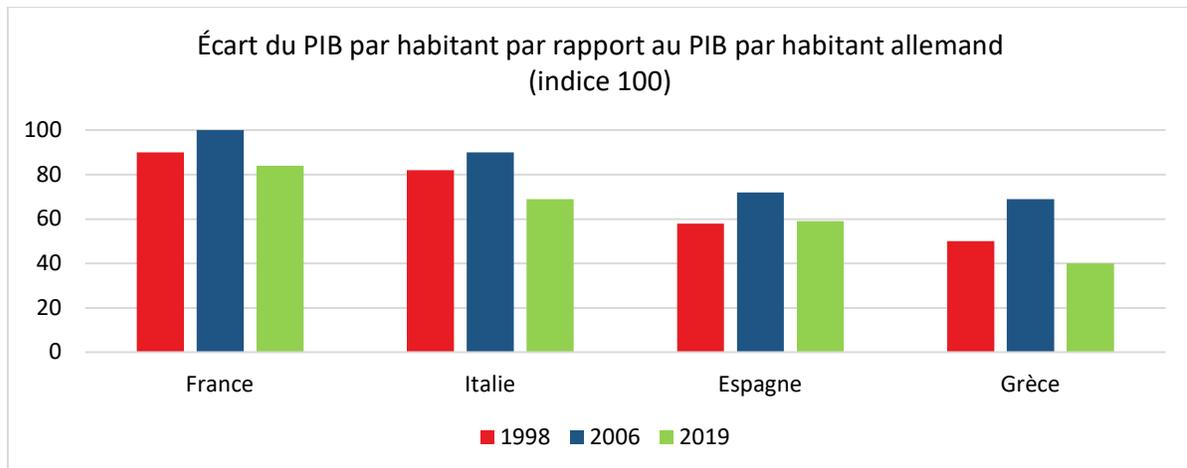
Depuis le début du siècle, l'inflation anticipée est fréquemment supérieure à celle effectivement constatée. Ce fut le cas de 2004 à 2005, de 2009 à 2014 et de 2017 à 2021. Les périodes intermédiaires sont marquées par des corrections, l'inflation anticipée prenant en compte l'inflation effective passée. La corrélation est faible entre inflation anticipée et inflation.

### **La zone euro face à la divergence des États membres**

Ces vingt dernières années, la zone euro a connu un processus de spécialisation au sein des États membres. Les pays à vocation industrielle l'ont renforcé quand ceux dont le cœur d'activité était tertiaire ont fait de même. Il en résulte une divergence des économies qui n'est pas spécifique à l'Europe, le même phénomène étant constaté à l'intérieur des États-Unis. Le plan de relance et le processus de relocalisation de certaines activités pourraient accentuer un peu plus la spécialisation des États membres, ce qui pourrait provoquer des tensions en leur sein.

L'unification monétaire, mise en œuvre à compter de 1999, a fait disparaître le risque de change, permettant une exploitation complète des avantages comparatifs. En vingt ans, le poids de la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière est passé de 19 à 20 % du PIB, en Allemagne, de 16 à 15 % en Italie, de 14 à 12 % en Espagne et de 11 à 10 % en France. En contrepartie, l'Italie, l'Espagne, la Grèce et la France se sont spécialisées dans le tourisme, ce qui a généré un solde positif croissant de 1999 à 2019 au niveau de la balance des paiements courants.

Cette divergence sur le plan des activités entraîne celle des revenus. Sur ces vingt dernières années, l'écart de PIB par habitant avec l'Allemagne est passé de 10 à 15 points pour la France, de 20 à 30 points pour l'Italie et de 50 à 60 points pour la Grèce.



### Cercle de l'Épargne

Aux États-Unis, des écarts sont également constatés au niveau des PIB par habitant des différents États fédérés. Le rapport est de 1 à plus de 2 entre l'État du Mississippi (40 000 dollars en 2019) et l'État de New York (90 000 dollars). Onze États fédérés américains ont un PIB par habitant supérieur à 70 000 dollars quand dix ont un PIB par habitant inférieur ou égal à 50 000 dollars. Le fédéralisme est pourtant bien plus puissant aux États-Unis qu'en Europe. Les dépenses fédérales représentent 22 % du PIB hors période de crise quand, au sein de l'Union européenne, elles ne s'élèvent qu'à 1,2 % du PIB (environ 1 000 milliards d'euros, soit moins que le montant global des dépenses publiques françaises). L'absence de système de correction des inégalités ne pourra qu'accentuer, à terme, l'hétérogénéité des revenus la zone euro.

Pour limiter la divergence des revenus au sein de l'Union européenne, les pouvoirs publics devraient mettre en œuvre des plans de relocalisation et de développement des industries stratégiques au sein des États qui en sont pour le moment démunis. Les secteurs concernés sont les médicaments, l'électronique, l'informatique, les batteries, les éoliennes, les robots, les objets connectés, l'armement, etc. Naturellement, ces industries s'implanteront non pas en France, en Italie ou en Espagne mais dans les pays où se trouvent les avantages comparatifs en particulier au niveau des compétences (Allemagne, République tchèque, Europe du Nord).

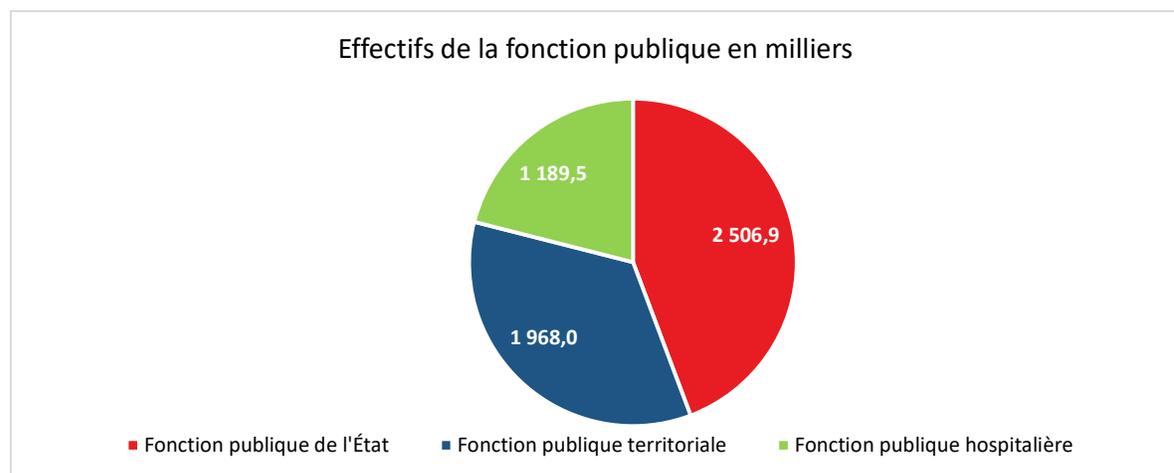
La production d'éoliennes est en Europe concentrée au Danemark et en Allemagne. L'Espagne se classe en troisième production grâce à la présence de l'entreprise allemande Siemens. Au sein des autres États membres, cette activité est marginale. Pour la pharmacie, la répartition est plus égalitaire. Les technologies de l'information et de la communication sont plus présentes en Allemagne et en France que dans les autres pays. Malgré quelques projets en cours de développement, les semi-conducteurs et les batteries électriques ne sont pratiquement pas produits en Europe. Si les autorités européennes n'arrivent pas à inciter à une diffusion des activités industrielles dites stratégiques au sein de l'ensemble du territoire de l'Union, en réaction, plusieurs pays pourraient s'engager dans des plans de développement national avec des risques de tensions internes car ils seront tentés de prendre des mesures protectionnistes remettant en cause le bon fonctionnement du marché unique.



## C'EST DÉJÀ HIER

### 5,6 millions de salariés dans les administrations publiques

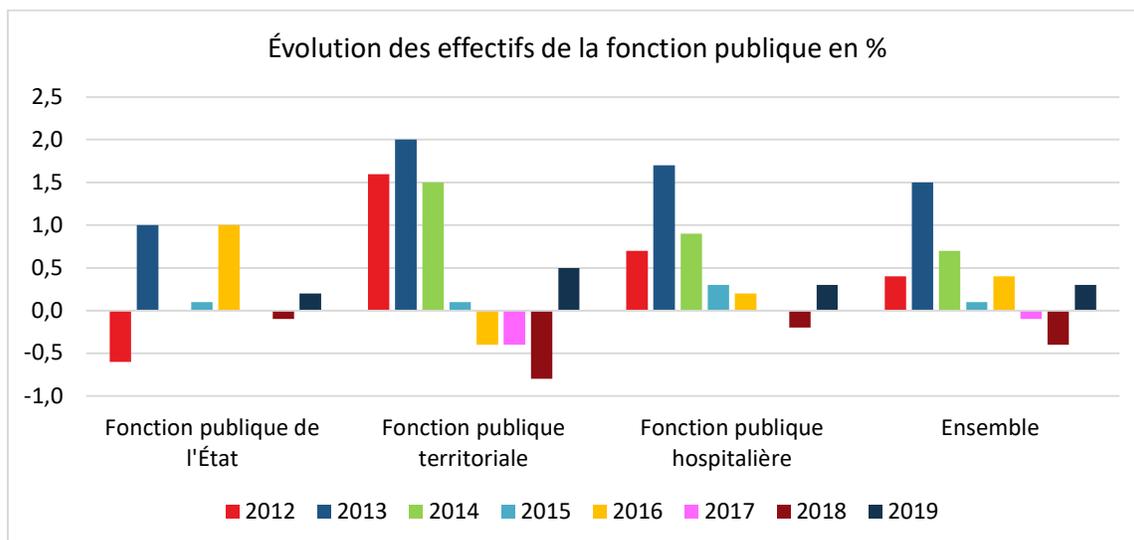
En 2019, en France, 5,66 millions de salariés travaillaient dans la fonction publique (+18 300 par rapport à 2018), soit un salarié sur cinq. Parmi eux, 67,4 % avaient le statut de fonctionnaire. En 2019, le nombre de fonctionnaires diminuait de nouveau (- 0,3 %) tandis que le nombre de contractuels augmentait de 5,2 %. Sur la même période, près de la moitié des agents publics travaillaient dans la fonction publique de l'État (FPE). Après deux années de quasi-stabilité, l'emploi a augmenté en 2019 avec la création de 4 300 postes. Cette hausse a été portée par les établissements publics (+1,9 %) qui représentent un cinquième des emplois de la fonction publique d'État. Dans les ministères, en revanche, l'emploi a légèrement diminué (-0,3 %). Il a baissé dans les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (-5 800), dans les ministères économiques et financiers (-1 400), ainsi que dans ceux chargés de l'environnement et du logement (-1 000). Il a, en revanche, augmenté au ministère de la Justice (+800).



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Dans la fonction publique territoriale (FPT), après trois années de baisse, l'emploi y compris contrats aidés a augmenté de 10 400 postes en 2019. Hors contrats aidés, il a progressé de 16 500 postes. Y compris avec les contrats aidés, l'emploi est en hausse dans le secteur communal (+0,9 %) qui représente 77,4 % de l'emploi de la Fonction Publique Territoriale et dans les régions (+0,6 %) mais baisse dans les structures départementales (- 1,0 %). Ces évolutions sont fortement affectées par les changements de périmètre des collectivités territoriales. En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le département et la commune de Paris ont fusionné dans l'ensemble « Ville de Paris », à présent rattaché aux communes. À périmètre constant, l'emploi a augmenté à la fois dans les structures départementales (+0,4 %) et dans le secteur communal (+0,6 %). L'emploi a été particulièrement dynamique (+3,2 %) dans les intercommunalités et autres catégories de collectivités (OPHLM, régies, etc.), où travaillent désormais près d'un quart des agents du secteur communal.

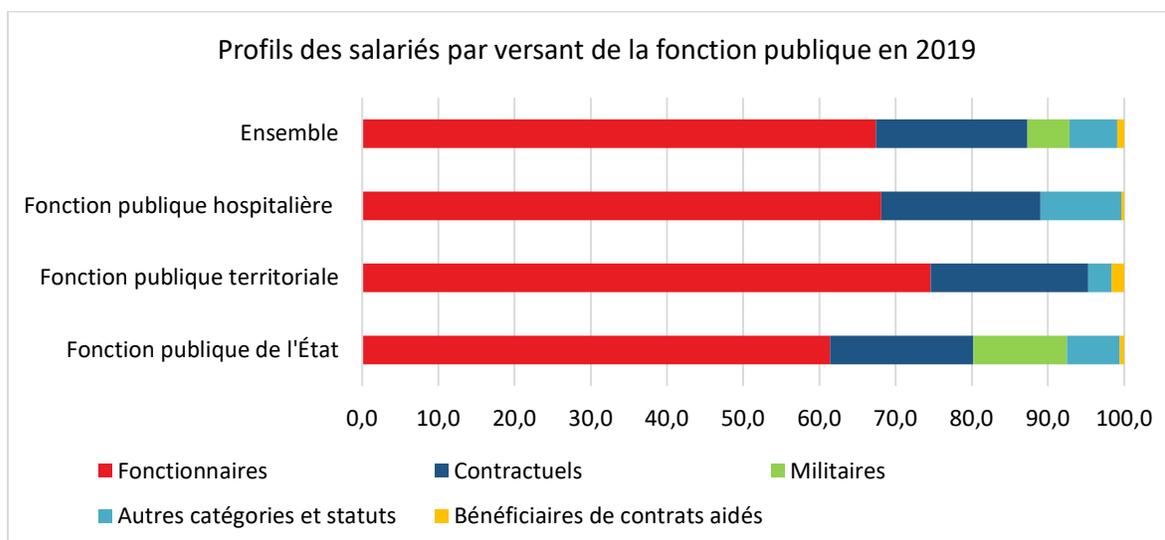
Dans la fonction publique hospitalière (FPH), les effectifs ont augmenté avec en 2019 la création de 3 600 postes. Le nombre de contrats aidés a, en revanche, continué de diminuer (- 25,8 %). Comme les années précédentes, l'emploi a été plus dynamique dans les établissements médico-sociaux (+1,2 %) que dans les hôpitaux (+0,2 %).



Cercle de l'Épargne – données INSEE

En volume annuel de travail, y compris contrats aidés, la fonction publique emploie 5,3 millions d'équivalents temps plein (EQTP), soit 14 900 de plus qu'en 2018. Hors contrats aidés, la hausse est de 40 100 EQTP (+0,8 %).

Les fonctionnaires sont majoritaires dans tous les versants de la fonction publique, ils représentaient 67,4 % des effectifs en 2019. Leur nombre a reculé de 11 600 par rapport à l'année précédente. Les effectifs de contractuels ont, en revanche, augmenté de 55 600 salariés (soit +5,2 %), dont une partie d'anciens contrats aidés (25 400). Ils représentaient 19,9 % des emplois fin 2019. La proportion de contractuels est assez proche au sein des trois fonctions publiques. Les fonctionnaires représentent les trois quarts des effectifs de la fonction publique territoriale. Dans la fonction publique hospitalière, la part de fonctionnaires a continué de diminuer pour atteindre 68,1 %. Dans la fonction publique d'État, les fonctionnaires représentaient 61,4 % des effectifs mais ce versant compte également 12,3 % de militaires.



Cercle de l'Épargne – données INSEE



Dans la fonction publique d'État, plus de la moitié des agents appartenait, en 2019, à la catégorie A (dont 64 % sont enseignants), tandis que les trois quarts des salariés de la fonction publique territoriale et la moitié de ceux de la fonction publique hospitalière était catégorie C. En 2019, la part des salariés de catégorie A a augmenté au sein des trois fonctions publiques alors que celle des salariés de catégorie B a diminué.

En 2019, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes dans la fonction publique (62,7 %) et leur part continue de s'accroître notamment au sein des services de l'État. Elles sont particulièrement présentes dans la fonction publique hospitalière (78,0 %). Dans la fonction publique d'État, elles représentaient 71,2 % des enseignants de l'Éducation nationale et sont tout juste minoritaires sur l'ensemble des autres métiers (48,8 %).

22,0 % des agents publics étaient à temps partiel, non complet ou incomplet en 2019. Dans la fonction publique territoriale, ce taux a atteint 26,8 %. Les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes (28,5 % des femmes, contre 11,2 % des hommes).

Sur l'ensemble de la fonction publique, l'âge moyen était de 43 ans et 7 mois. Les fonctionnaires (46 ans) sont en moyenne plus âgés que les militaires (34 ans) et que les contractuels (39 ans). Les agents de la fonction publique territoriale sont en moyenne plus âgés (45 ans) que ceux de la fonction publique d'État (43 ans) et de la fonction publique hospitalière (42 ans).

En 2019, 450 200 agents, hors militaires, soit 8,5 % des présents fin 2019, sont entrés dans la fonction publique et 433 600 en sont sortis, soit 8,1 % des présents fin 2018. Enfin, au total, le taux de rotation du personnel civil (hors militaires), sur la base des entrées-sorties, était de 8,3 %, stable par rapport à 2018. Avec le vieillissement de la population travaillant dans les fonctions publiques, ce taux de rotation devrait augmenter en cas de maintien à leur niveau actuel des recrutements. Par ailleurs, il est tiré vers le haut du fait de l'augmentation du nombre de contractuels.

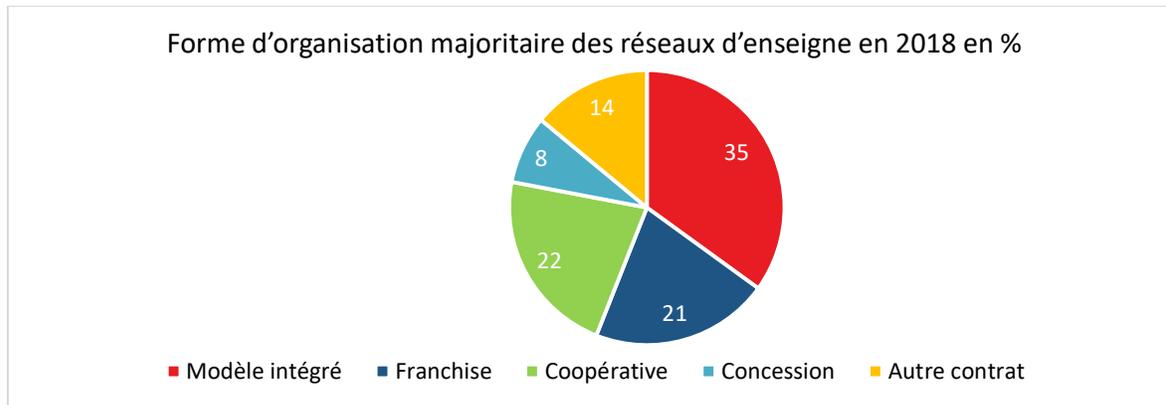
### **Le commerce de détail de plus en plus dominé par les enseignes**

Le commerce de détail se structure de plus en plus autour des réseaux d'enseigne offrant à leurs représentants une forte identité et une mutualisation de certains coûts (communication, achats, appui juridique, etc.). Avec 26 % des magasins, les réseaux d'enseigne contrôlent 63 % des surfaces de vente du commerce de détail, emploient 53 % des salariés et non-salariés du secteur et dégagent 59 % du chiffre d'affaires. En 2018, 22 000 établissements commerciaux appartenaient à l'un des 333 réseaux d'enseigne dans les secteurs de l'équipement de la maison, des biens en technologie de l'information et de la communication et des biens de loisirs. Si plusieurs grandes enseignes ont plus de 250 magasins (Darty, But ou Gifi par exemple), beaucoup ont moins de 20 magasins. Dans le bricolage et le secteur des livres, papeterie, jeux, les enseignes sont moins nombreuses et comptent plus de magasins. Dans la vente d'articles de sport, les enseignes sont plus récentes et, de ce fait, un peu moins développées (Intersport et Décathlon figurent parmi les plus importantes). Les enseignes du secteur des technologies de l'information sont moins nombreuses et plus récentes, tout en ayant plus de magasins en moyenne (Orange, SFR, Bouygues Télécom, etc.).



Dans le bricolage, les magasins en réseau représentent 36 % des magasins et 71 % du chiffre d'affaires. Dans l'équipement et la décoration de la maison, les magasins intégrés (11 % des magasins de ce secteur) dégagent à eux seuls 41 % du chiffre d'affaires. Dans le commerce de détail de fleurs, plantes et animaux, les magasins en réseau contractuel ont un poids économique élevé : 13 % des magasins représentent 38 % du chiffre d'affaires du secteur. Enfin, dans les secteurs de la communication et des livres, papeterie, jeux, les trois quarts des magasins sont indépendants et génèrent la moitié du chiffre d'affaires, soit une contribution plus importante qu'ailleurs.

Les réseaux d'enseigne privilégient le modèle intégré qui représente 35 % des commerces. Suivent le modèle coopératif ou associatif et la franchise, avec respectivement 22 % et 21 % des réseaux. En contrôlant des effets de structure, les magasins sous contrat (franchise, concession, commission-affiliation, etc.) sont plus nombreux au fur et à mesure que le réseau d'enseigne se développe. Dans les réseaux les plus récents (moins de 6 ans en moyenne), la franchise est majoritaire pour 35 % d'entre eux. Pour les réseaux âgés de 6 à 15 ans en moyenne, le modèle intégré prédomine (40 à 45 %). Pour les réseaux les plus anciens (au moins 15 ans), la coopérative est majoritaire (49 % des réseaux), principalement dans le bricolage, les meubles et le sport.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Les succursales représentent 45 % des magasins sous enseigne dans le bricolage, mais 73 % des magasins spécialisés dans la vente de produits TIC. Le contrat de franchise est la forme la plus prisée dans le commerce de détail de fleurs, plantes et animaux (59 % des magasins sont en réseau). Le modèle coopératif est surreprésenté dans le bricolage, mais surtout dans le sport où il prédomine (58 %).

Les réseaux d'enseigne emploient en moyenne 1,3 personne (salariées et non salariées) en équivalent temps plein pour 100 m<sup>2</sup> de surface commerciale. La densité est plus élevée dans le commerce indépendant (1,5 personne en moyenne aux 100 m<sup>2</sup>). Si les magasins en réseau ont davantage d'employés que les magasins indépendants, leur surface commerciale est nettement plus élevée, ce qui diminue la densité moyenne du personnel. Les magasins en réseau intégré dégagent en moyenne 4,2 fois plus de chiffre d'affaires que les magasins indépendants. Ramené en nombre de salariés, le chiffre d'affaires est plus élevé pour les magasins en réseau d'enseigne que pour les magasins indépendants, et plus particulièrement dans les magasins en réseau intégré.

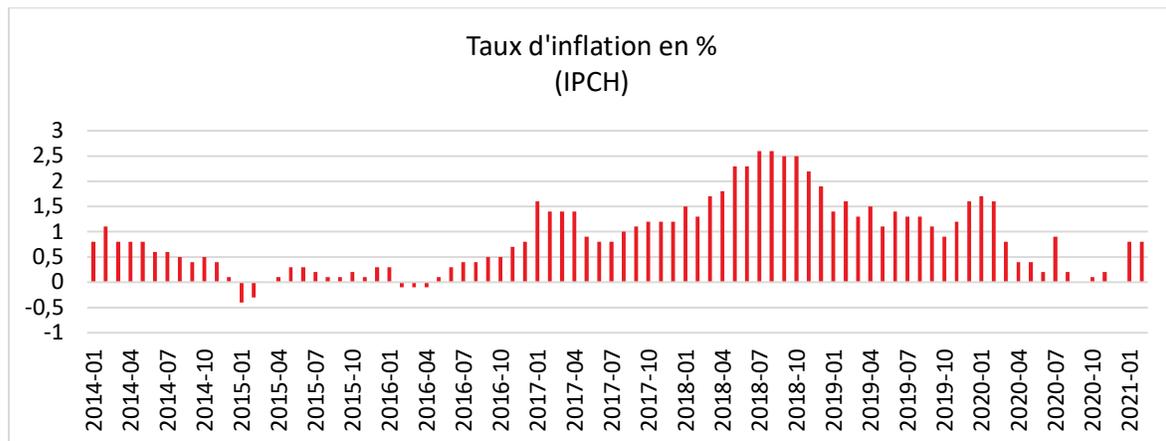


Les taux de marge commerciale sont plus élevés pour le commerce majoritairement intégré (39,1 %, contre 37,9 % pour le commerce indépendant et 37,7 % pour le commerce en réseau contractuel). Les stratégies d'implantation plus poussées au niveau des réseaux permettent des politiques de prix plus élevés.

Le développement du commerce électronique renforce les réseaux d'enseigne qui disposent de sites de vente en ligne et des capacités financières pour mettre en place un marketing adapté. Les confinements liés à l'épidémie ont entraîné le développement de nouvelles pratiques de vente de la part des commerçants avec l'essor du « click and collect ». Néanmoins, les réseaux ont mieux résisté que les indépendants même si certains ont disparu en particulier dans le secteur de l'habillement.

### Une inflation toujours très mesurée en France

En février 2021, l'indice des prix à la consommation (IPC) est stable sur un mois, après +0,2 % en janvier. La baisse des prix des produits manufacturés a été marquée en lien avec l'allongement de deux semaines des soldes d'hiver (-0,9 % après -0,4 %). Les prix de l'alimentation ont reculé (-0,2 % après +0,4 %) et ceux du tabac sont stables. Les prix des services ont modérément augmenté (+0,2 % après +0,1 %) et ceux de l'énergie sont restés dynamiques (+2,5 % après +1,7 %). Corrigés des variations saisonnières, les prix à la consommation se replient de 0,1 %, après +0,7 % en janvier.



Cercle de l'Épargne - données INSEE

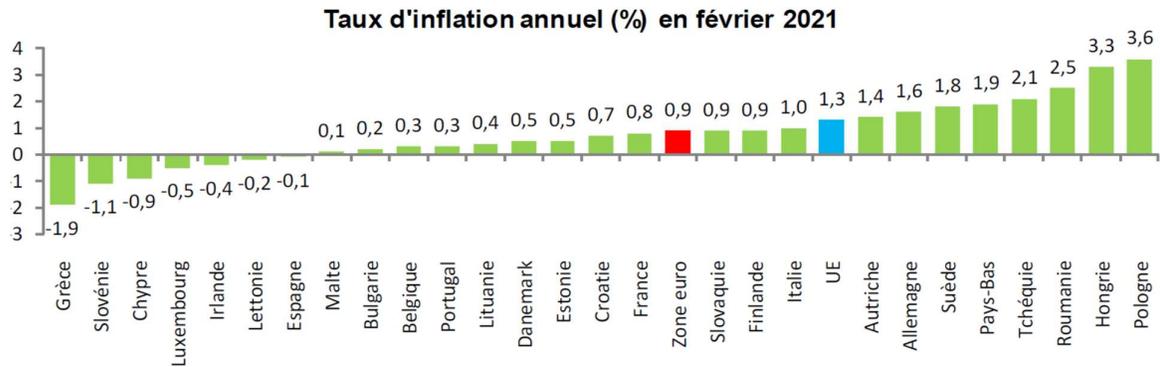
Sur un an, les prix à la consommation augmentent de 0,6 %, comme le mois précédent. Le repli des prix des produits manufacturés (-0,4 % après +0,8 %) et le ralentissement de ceux de l'alimentation (+0,8 % après +1,0 %) sont en effet contrebalancés par la baisse moins forte que le mois dernier des prix de l'énergie (-1,6 % après -5,8 %) et la légère augmentation de ceux du tabac (+12,8 % après +12,7 %). Les prix des services progressent au même rythme qu'en janvier (+0,8 %).

L'inflation sous-jacente (hors prix des matières premières, énergie et tarifs réglementés) baisse en février, à +0,6 % sur un an, après +1,0 % en janvier. L'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) est stable sur un mois, après +0,3 % le mois précédent. Sur un an, il augmente de 0,8 %, comme en janvier. Selon Eurostat, le taux d'inflation au sein de la zone euro au mois de février était de 0,9 %, stable par rapport à janvier. Un an auparavant, il était de 1,2 %. Le taux d'inflation annuel de l'Union européenne s'est établi, de son côté, à 1,3 % en février, contre 1,2 % en janvier. Un an auparavant, il était de 1,6 %.



Les taux annuels les plus faibles ont été observés en Grèce (-1,9 %), en Slovénie (-1,1 %) et à Chypre (-0,9 %). Les taux annuels les plus élevés ont quant à eux été enregistrés en Pologne (3,6 %), en Hongrie (3,3 %) et en Roumanie (2,5 %).

En février, les plus fortes contributions au taux d'inflation annuel de la zone euro proviennent des services (+0,55 point de pourcentage), suivis de l'alimentation, alcool & tabac (+0,29 pp), des biens industriels hors énergie (+0,26 pp) et de l'énergie (-0,15 pp).



[ec.europa.eu/eurostat](https://ec.europa.eu/eurostat)



## LE COIN DES TENDANCES

### Un magot de 3000 milliards de dollars

Durant la Seconde Guerre mondiale, les populations ont été soumises à des contraintes bien plus importantes qu'aujourd'hui, que ce soit dans les territoires occupés par les ennemis ou dans ceux demeurés libres. Les restrictions ont perduré bien après l'armistice du 8 mai 1945. En France, les derniers rationnements concernant le sucre, le café et l'essence disparaissent le 1<sup>er</sup> décembre 1949. Au Royaume-Uni, le rationnement de l'essence s'appliqua jusqu'au 26 mai 1950. Même aux États-Unis, le gouvernement avait rationné, du café aux chaussures, et avait interdit la production de réfrigérateurs et de vélos. En 1943, seulement 139 voitures furent vendues aux particuliers. Les ménages américains ont alors, comme aujourd'hui, épargné des sommes importantes qui ont été par la suite réinjectées dans les circuits de consommation. L'économie a rapidement basculé d'une situation de guerre à une situation de consommation de masse. En 1950, les constructeurs automobiles américains ont produit plus de 8 millions de véhicules. À partir de 1952, l'Europe entre de plain-pied dans les Trente Glorieuses avec une accélération remarquable de la croissance.

En 2021, les gouvernements escomptent un même rebond qu'à la sortie de la guerre tout en espérant que celui-ci soit compatible avec la nécessaire transition énergétique. Les plans de relance et l'épargne accumulée depuis le mois de mars de l'année dernière sont censés provoquer un choc de demande. Aux États-Unis, le plan de Joe Biden porte sur 1 900 milliards de dollars. Le plan de l'Union européenne s'élève à 750 milliards d'euros auxquels s'ajoutent des mesures nationales. Au niveau des pays de l'OCDE, les ménages auraient économisé, en un an, près de 3 000 milliards de dollars de plus qu'en temps normal, soit 10 % des dépenses annuelles de consommation. Aux États-Unis, l'épargne excédentaire pourrait dépasser 10 % du PIB avec les aides que les ménages recevront dans le cadre du plan de relance.

Par rapport aux autres récessions, la constitution d'une telle épargne à l'échelle internationale est un fait sans précédent. Cette situation est la conséquence des mesures de soutien aux revenus prises par les pouvoirs publics. Ces dernières qu'elles prennent la forme d'allocation de chômage partiel ou d'aides directes atteignent plus de 5 points de PIB au sein des pays de l'OCDE. Dans de nombreux pays et tout particulièrement aux États-Unis ou en France, les revenus des ménages ont en fait augmenté au cours de l'année écoulée. Dans le même temps, les confinements, les couvre-feux, les fermetures administratives ont réduit les possibilités de dépenser. Face à cette cagnotte, les ménages dépenseront-ils sans compter à la fin de l'épidémie ou décideront-ils de la maintenir en état, de peur d'une forte augmentation des impôts qui sera nécessaire pour payer toutes les mesures prises depuis plus d'un an ?

Selon de nombreux économistes dont ceux de JPMorgan Chase, dès la levée des contraintes, la consommation devrait revenir rapidement à son niveau d'avant la pandémie, alimentant une forte reprise mondiale. En France, durant la période estivale, la consommation était presque revenue à son niveau d'avant-crise. Malgré le couvre-feu, la consommation de biens, toujours en France, demeure à un niveau élevé. Goldman Sachs estime qu'aux États-Unis, les dépenses d'épargne excédentaire ajouteront deux points de pourcentage à la croissance du PIB dans l'année suivant la réouverture complète. Entre les plans de relance et le déblocage de l'épargne forcée, l'explosion de la demande pourrait entraîner une inflation, scénario en partie anticipée par les



investisseurs. La révision des hypothèses de croissance par l'OCDE s'explique par une possibilité décriée de l'épargne des ménages qui représente une « demande refoulée ». Du fait de l'absence de précédent depuis la Seconde Guerre mondiale, la réalisation de ce scénario demeure incertaine. Les ménages choqués par la crise sanitaire et par les incertitudes qu'elle génère pourraient décider de cristalliser l'épargne constituée depuis un an. Ils pourraient considérer qu'elle est un élément patrimonial et non un flux de revenus gelé le temps de la crise.

L'épargne covid-19 a été réalisée par un grand nombre de ménages comme l'a souligné l'INSEE pour la France, dans une note du mois de mars 2021. Néanmoins, la grande majorité de cette épargne est concentrée parmi les 20 % des ménages les plus aisés. Ces ménages ont épargné essentiellement parce qu'ils n'ont pas pu voyager, ni aller au restaurant, dans les bars ou dans les salles de spectacles. À la sortie de la crise, ils retrouveront progressivement leurs habitudes. Ils se feront sans nul doute plaisir mais ils n'assècheront certainement pas leur épargne en multipliant les sorties pour des questions simples d'emploi du temps. Une partie de l'épargne devrait donner lieu à une réorientation vers des placements de long terme.

Aux États-Unis, les effets de la relance devraient être plus importants que sur le vieux continent du fait que la politique d'aides publiques a gonflé les revenus de tous les ménages, des modestes aux plus riches. Les Américains à faible revenu ont épargné encore plus que les riches en proportion de leurs revenus. Une enquête du JPMorgan Chase Institut indique qu'à la fin du mois de décembre 2020, les soldes bancaires des Américains les plus pauvres étaient environ 40 % plus élevés que l'année précédente, contre environ 25 % plus élevés pour les plus riches. Les liquidités des 10 % des ménages les plus modestes ont augmenté de 11 % au cours de l'année écoulée, soit près du double de l'augmentation constatée pour les 1 % les plus riches. De ce fait, une forte augmentation de la demande est attendue aux États-Unis dans les prochains mois d'autant plus que la couverture vaccinale progresse rapidement. Les ménages sont plus susceptibles d'augmenter leurs dépenses en réponse à une augmentation de revenu (par exemple, une augmentation de salaire) qu'ils ne le sont pour une augmentation de leur richesse (par exemple, une augmentation de la valeur de leur maison ou de leur patrimoine financier). En Europe, l'augmentation des liquidités n'est pas le produit des aides publiques mais de la moindre consommation. L'épargne risque d'être perçue comme un patrimoine et non comme un revenu. À la sortie de la Seconde Guerre mondiale, les revenus ont augmenté rapidement en Europe provoquant un rebond de la croissance qui fut deux fois plus élevée qu'aux États-Unis.

### **Commerce en ligne, les grandes marques à l'attaque**

En 1966, à Santa Monica, en Californie Jeff Johnson crée premier magasin de Nike dédié à la vente de chaussures de sport. Afin de fidéliser sa clientèle, ce créateur conservait l'ensemble des données de ses clients sur des fiches, adresses, pointures, préférences au niveau des chaussures, sports pratiqués. Il notait le nombre de kilomètres réalisés par les coureurs, leurs temps, etc. Grâce à ces données, il était capable d'anticiper les besoins des acheteurs. Avec son développement international et la massification de la pratique sportive, Nike n'a plus été capable de constituer des dossiers clients comportant un nombre d'informations comparable à celui des dossiers de Jeff Johnson. Les outils numériques, cinquante ans plus tard, permettent de renouer avec cette personnalisation des relations clients. À cette fin, la marque privilégie la vente en directe jusqu'à freiner



ses ventes en provenance de la grande distribution ou des plateformes comme Amazon afin de pouvoir contrôler les données.

Les nouvelles formes de communication, les réseaux sociaux, les services de messagerie et les applications, rapprochent les producteurs et les consommateurs. Ces derniers dédaignent de plus en plus à aller dans les grandes surfaces ou dans les centres commerciaux. Ils ont renoué avec les livraisons à domicile qui avaient cours jusque dans les années 1970 avec les grands catalogues papier de vente à distance. La suppression des intermédiaires réduit les coûts. La pandémie renforce cette tendance avec la montée en puissance du commerce électronique du fait des restrictions sanitaires. Nike vend désormais 30 % de ses produits en ligne et compte 250 millions de clients référencés sur le site, dont 70 millions sont devenus membres en 2020. Les clients reçoivent des informations commerciales ainsi que des conseils pour pratiquer le sport. La révolution du e-commerce est rapide dans tous les pays occidentaux. Amazon a dépassé les 100 milliards de dollars de revenus trimestriels pour la première fois au quatrième trimestre 2020. L'année dernière, les ventes en ligne pour la grande distribution ont dépassé le niveau prévu en 2025. Désormais, le commerce en ligne capte entre 12 et 30 % du commerce de détail au sein de l'OCDE. Le Royaume-Uni avec un taux de 30 % occupe la première position. En Chine, le commerce électronique représente déjà 45 % du commerce de détail (source e-Marketer).

Nike qui fait le pari du commerce en ligne continue néanmoins d'investir dans des magasins. La marque américaine en a ouvert un nouveau en 2020 sur les Champs-Élysées à Paris mais ce dernier a été conçu comme le prolongement du site de vente. Les achats physiques et numériques interagissent de manière transparente. Le marketing sera de plus en plus axé sur les internautes, les publicités en ligne étant bien plus précises que les autres (publicités radio, télévision, presse écrite ou panneaux). Le parcours client sur les sites permet d'anticiper les besoins et d'adapter les outils de production. Ainsi, quand Nike a constaté que de plus en plus d'internautes consultaient les pages consacrées au yoga, ses responsables ont rapidement décidé de lancer la production de nouveaux équipements dédiés à cette activité.

La mutation du commerce suscite de nombreuses inquiétudes. Les élus locaux constatent la fermeture de nombreux commerces en centre-ville et craignent des friches commerciales en périphérie. Aux États-Unis, plus de 8 700 magasins ont fermé en 2020 ; En Grande-Bretagne, pays qui est le plus avancé d'Europe en matière d'e-commerce, 16 000 magasins ont baissé définitivement le rideau et 183 000 emplois ont été supprimés dans le commerce de détail. En France, plusieurs milliers de commerces ont fermé depuis un an. En Chine, la croissance du commerce en ligne est exponentielle. L'omniprésence des smartphones compense la pénurie de centres commerciaux attrayants au-delà des grandes villes. Le marketing numérique est en Chine très offensif, tous les canaux de diffusion sont utilisés avec le recours de stars, d'influenceurs. Alibaba, la plus grande entreprise chinoise de commerce électronique, développe des points de vente physique qui sont néanmoins totalement automatisés afin de pouvoir être présents en centre-ville. Ses dirigeants travaillent avec les épiceries des villages les plus éloignés pour rendre la distribution des marchandises moins chère et plus efficace. 374 grands centres commerciaux ont été ouverts en Chine l'année dernière. Malgré l'épidémie et le développement du e-commerce, les prix de l'immobilier commercial ne baissent pas dans ce pays.



L'omnicanal tend à s'imposer en Chine comme en Occident. Les grandes enseignes doivent gérer plusieurs types de commerces. Les besoins en logistique tendent à augmenter avec la multiplication des points de livraison et le traitement des retours qui coûteraient plusieurs centaines de milliards de dollars à l'échelle internationale selon Shopify, une plate-forme en ligne. L'objectif pour les marques sera de rendre l'omnicanal rentable avec la multiplication des ventes grâce à une utilisation efficace des données.

### **Inégalités territoriales, une carte complexe**

Dans son essai « *L'archipel français* », Jérôme Fouquet a décrit une France fragmentée dans laquelle les inégalités territoriales s'accroissent. Les territoires ruraux seraient victimes d'un abandon des pouvoirs publics, abandon se traduisant par une absence de médecins, de services et de loisirs. L'opposition monde rural, monde urbain est trop réductrice tout comme l'idée d'une volonté de l'État de réduire les dépenses publiques en faveur des petites communes. La situation est moins manichéenne qu'il n'y paraît. Le ressenti de l'opinion, une fois de plus, ne coïncide pas avec la réalité froide de certains chiffres.

### **Des emplois concentrés sur les grandes agglomérations mais qui peuvent être au service du rural**

La distribution territoriale des emplois a été fortement inégalitaire ces vingt dernières années. De 2008 à 2018, plus de 700 000 emplois ont été créés au sein des douze premières métropoles françaises quand, dans le reste du pays, plus de 300 000 emplois ont été perdus. L'après crise des subprimes de 2008/2009 a accéléré les écarts entre les différentes catégories de villes au détriment de celles de taille moyenne. Les pertes d'emplois ont été avant tout concentrées dans les agglomérations se situant entre la 12<sup>e</sup> et la 50<sup>e</sup> place sur le plan démographique. Dans cette catégorie, figurent notamment Saint-Etienne, Le Havre, Rouen, Metz ou Béthune. Des villes comme Dunkerque, Thionville ou Blois ont continué à perdre des emplois même durant les années 2016/2019 pourtant marquées par de nombreuses créations sur l'ensemble de la France. Les vingt et une métropoles françaises ont enregistré une augmentation de 8 % de leurs emplois entre 2008 et 2019 quand la moyenne nationale est de 3 %. Si Nancy, Metz, Rouen ou Saint-Etienne ont perdu des emplois, Toulouse et Nantes ont en gagnés respectivement 22 et 20 %, devançant ainsi Bordeaux, Montpellier et Lyon (plus de 10 % pour chacune). Les emplois ont tendance à se concentrer dans le cœur des grandes agglomérations et au sein de la première couronne. Les activités créatrices d'emplois appartiennent au secteur tertiaire en lien avec la montée en puissance des activités numériques et des services domestiques (emplois à la personne, commerces de proximité, livraison, chauffeurs, etc.).

Dans les 6 900 communes dites isolées (communes se situant en dehors de la sphère d'influence d'un pôle économique majeur) recensées par l'INSEE, 23 000 emplois ont été perdus en dix ans mais, dans le même temps, leur population active occupée a augmenté de 26 000. Près de 40 % des actifs de ces villes travaillent au sein d'une aire urbaine, contre 30 % en 1999. Si les communes rurales enregistraient des pertes de population entre 1968 et 1999, elles en gagnent depuis (+70 000 en vingt ans). Cette augmentation est liée aux flux migratoires (+300 000) alors que le solde naturel est fortement déficitaire (-70 000). Ces territoires sont de plus en plus intégrés à des espaces économiques larges avec une présence de nombreux navetteurs. Les pertes d'emploi au sein des communes isolées ont essentiellement concerné l'agriculture (-28 000 emplois) et l'industrie (-



14 000). 21 000 emplois non marchands ont été créés. Les créations d'emploi par les administrations publiques ont été plus importantes en milieu rural (+13 % en dix ans) qu'au niveau national (+10 %). Ces créations ont permis de compenser la moitié des pertes d'emploi en milieu rural. Contrairement à certaines allégations, l'État n'a pas abandonné les petites communes, le nombre de fonctionnaires par habitant a augmenté plus vite dans ces zones que dans le reste du pays.

L'essor des grandes agglomérations françaises ne s'effectue pas totalement au détriment des villes de taille moyenne ou du milieu rural. Les métropoles en agglomérant l'offre de travail permet aux ruraux de trouver plus facilement un emploi notamment grâce aux voies de transports. En milieu diffus, il serait difficile de proposer à un nombre important de personnes des emplois qui devraient par ailleurs être facilement accessibles. Les emplois dans les grandes agglomérations se concentrent de plus en plus autour des gares. Par ailleurs, des territoires non reliés à une grande agglomération peuvent connaître de forts taux de croissance comme le prouvent en Vendée, les bassins d'emploi de La Roche-sur-Yon ou des Herbiers. D'autres villes de la région des Pays de la Loire, Angers ou Niort ont également enregistré une forte expansion.

La fermeture des petits commerces est souvent pointée du doigt comme un signe de désertification. Or, depuis 2006, le commerce de détail a enregistré une augmentation de 4,6 % des emplois au sein des 6 900 communes dites isolées. Pour les seuls débits de boisson, plus de 1 130 créations d'emploi ont été constaté entre 2007 et 2018.

### **Des déserts à relativiser**

De nombreux Français rencontrent de plus en plus de difficulté à obtenir un rendez-vous chez un médecin. Ils sont contraints de se déplacer sur de grandes distances pour trouver un spécialiste. La notion de déserts médicaux est devenue prégnante. Or la réalité est plus complexe qu'il n'y paraît. La proportion de médecins en milieu rural est identique à celle de l'ensemble de la France (1 pour 1000 habitants). Elle est même supérieure à celle de l'Île-de-France. Dans cette région, la démographie médicale a perdu plus de 3 600 praticiens en dix ans. 76 % de la région parisienne est classée « zone fragile ». Cela en fait le premier désert médical de la France métropolitaine. À Paris, les médecins généralistes exerçant en profession libérale sont de plus en plus rares. Ils privilégient les postes en salariés. Les contraintes horaires et le coût du foncier expliquent cette évolution. Les départements difficiles comme la Seine-Saint-Denis n'attirent plus les jeunes médecins. Cette situation contribue à la saturation des services d'urgence des hôpitaux parisiens. En milieu rural, la couverture en établissements de santé étant plus faible (de 15 à 35 % selon le type d'établissement), une large part des patients sont contraints de se rendre à l'hôpital en voitures ou en ambulances. Sur ce point, la prise en charge par la Sécurité sociale, des dépenses de transports contribue à rétablir une certaine égalité. Les pouvoirs publics ont maintenu des hôpitaux dans des villes de 10 000 habitants, le plan de fermetures ayant été suspendu depuis deux ans.

Au niveau de l'enseignement, les enfants vivant en milieu rural doivent parcourir plus de kilomètres pour aller à l'école. Les départements gèrent néanmoins un réseau dense de transports collectifs. En France, les temps de transports entre le lieu d'habitation et les établissements scolaires sont faibles, autour de 15 minutes avec peu de différences entre les différentes catégories de communes. 3,8 % des élèves français de moins de 14 ans vivent en milieu rural. Ils peuvent compter sur 3,8 % des professeurs des écoles du pays. Malgré des fermetures de classes, le maillage d'écoles reste un des plus dense d'Europe.



## **Les pensions et le tourisme, les clefs de voûte des revenus en milieu rural**

Les territoires ruraux bénéficient d'importants revenus de transferts. En ayant proportionnellement un nombre plus important de retraités que le reste de la France, les pensions apportent 40 % des revenus nets des ménages y résidant contre 25 % en moyenne pour l'ensemble du pays.

Le tourisme fournit des revenus accessoires importants pour la population vivant dans les petites communes qui comptent plus de 188 000 emplacements de camping et près de 50 000 chambres d'hôtel. 770 000 résidences secondaires qui représentent 34 % des logements y sont également dénombrées. Le tourisme apporte 40 % des revenus (hors ressources en provenance des navetteurs) des ménages habitant dans les 6 900 communes rurales.

## **Un effort budgétaire important en faveur du rural**

Les communes rurales qui représentent 5 % de la population reçoivent 7 % de la dotation globale de fonctionnement qui est la principale dotation de l'État aux collectivités locales. La dotation globale de fonctionnement par habitant est de 36 % supérieure à la moyenne nationale. L'Île-de-France est de loin la première contributrice. Les ménages y demeurant bénéficient de 22 % des revenus disponibles bruts quand le PIB de la région représente 31 % de celui de la France. Selon l'INSEE, 110 milliards d'euros sont, ainsi, redistribués. Ce constat vaut pour les autres métropoles. Une part non négligeable des transferts prend la forme de pensions de retraite. Les actifs des grands centres urbains financent les retraités qui se trouvent notamment au sein des communes rurales et sur les façades maritimes du pays. Les grandes villes contribuent aux revenus des ménages ruraux qui y travaillent. Près de 200 000 personnes travaillent dans la métropole de Lyon tout en n'y résidant pas. Cela représente 28 % des emplois. À Toulouse, ce ratio est encore plus élevé, 35 %.

La France se caractérise par une forte redistribution des revenus. Elle est le pays dont le niveau des dépenses publiques est le plus élevé au sein des pays avancés. Ces dernières sont passées de 1975 à 2018 de 40 à 57 %. En 2020, elles ont dépassé 63 % du PIB. Entre 2006 et 2016, la France a créé 530 000 emplois non marchands essentiellement dans les trois fonctions publiques quand elle en perdait 31 000 dans le secteur marchand. Entre 2008 et 2017, les effectifs de la fonction publique hospitalière a progressé de 14 %, plus de trois fois plus vite que la population française. Sur la même période, en euros constants, les dépenses de santé ont augmenté de 15 %. La rémunération des personnels de santé a, sur la même période, augmenté plus vite que celle de l'ensemble des actifs (+12 % contre 10 %). 800 établissements ont été fermés en vingt ans sur un total de 4 600. Le nombre de lits a été diminué de 100 000 sur un total de 500 000. Cette réduction est liée au développement des soins ambulatoires et à la réduction des durées d'hospitalisation.

## **Une forte réduction des inégalités entre la ville et les campagnes**

En vingt ans, la hausse des revenus a été, au sein des communes isolées, de 50 % contre +42 % pour l'ensemble de la France. L'écart des revenus par rapport à la moyenne nationale est ainsi passé de 14 à 10 points. En prenant en compte le fait que 73 % des résidents ruraux sont propriétaires de leur résidence principale, le pouvoir d'achat serait



dans les faits identiques entre ceux-ci et les la moyenne de la France (hors Île-de-France).

Les inégalités régionales ont fortement diminué ces vingt dernières années en France. Les revenus après redistribution par habitant des régions les plus pauvres progressent plus vite que ceux des régions les plus riches. Ce constat vaut pour tous les départements à l'exception de certains en Île-de-France qui ont tendance à s'appauvrir et à diverger de la moyenne nationale. Une montée des inégalités est constatée, en revanche, au niveau communal avec une gentrification de la population sur certaines parties du territoire. En Seine-Saint-Denis, de 1999 à 2015, les cinq communes les plus pauvres ont enregistré de 1999 à 2015 une hausse du revenu par habitant de 22 % quand celle-ci atteint 32 % au sein des cinq communes les plus riches. Au sein des grandes agglomérations, les villes mal reliées au cœur et qui étaient pauvres à la fin du siècle dernier le sont encore plus vingt ans plus tard. En revanche, celles qui sont à proximité du cœur de l'agglomération, comme Montreuil en région parisienne, ont connu une forte évolution du niveau moyen de leur population.

Le ressenti de la population française est très éloigné des données statistiques fournies par l'INSEE. L'exigence sociale et égalitaire a augmenté ces trente dernières années. Elle n'est pas sans lien avec la montée des qualifications et des changements dans la composition des populations. Dans les années 1970, le milieu rural était encore dominé par les agriculteurs dont le nombre dépassait 1,5 million. En 2020, la France n'en compte plus que 400 000. Les villes rurales sont aujourd'hui composées de personnes à la retraite et de semi-ruraux ou de semi-urbains. Dans ces deux dernières catégories figurent les personnes habitant en milieu rural mais qui travaillent au sein d'une agglomération urbaine et les propriétaires de résidence secondaire. Par ailleurs, les nouveaux résidents des petites villes rurales comprennent également des ménages à revenus modestes qui partent de la ville par incapacité à assumer le coût d'un logement. Cette émigration subie est souvent une source d'amertume. Les attentes de ces différentes populations diffèrent fortement avec celles des décennies précédentes. L'absence ou la rareté de services de proximité est plus sévèrement jugée par des inactifs que par des actifs. De même, les urbains qui décident de s'installer à la campagne souhaitent retrouver les mêmes commodités qu'à la ville.

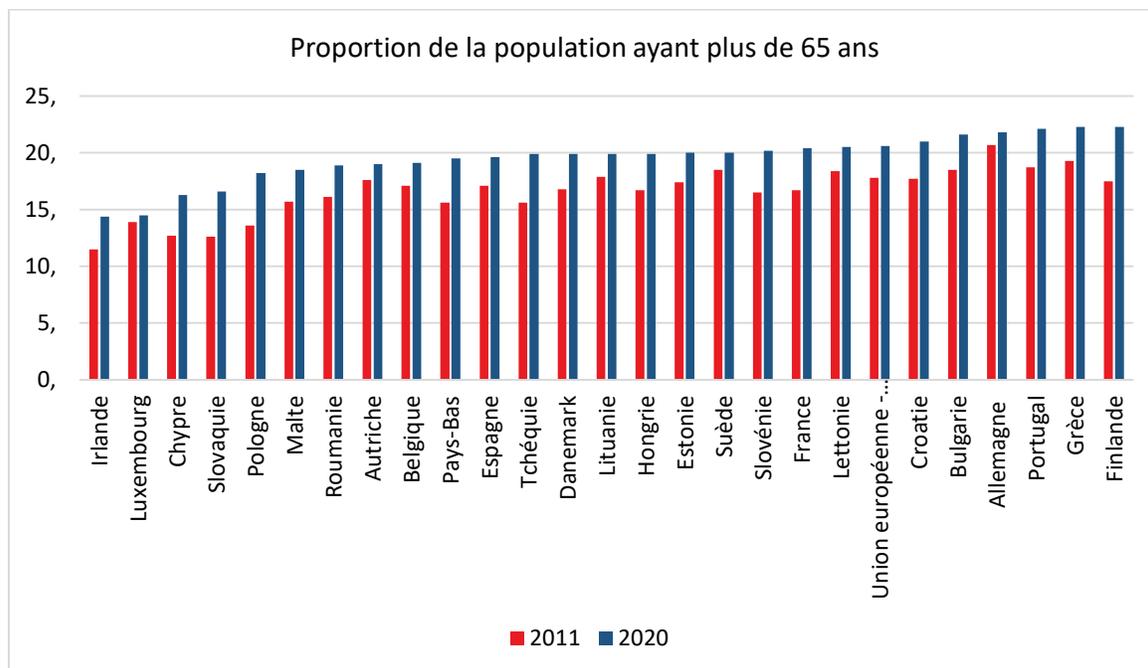


## LE COIN DES GRAPHIQUES

### Plus d'un Européen sur cinq a plus de 65 ans

En 2020, 20,6 % de la population de l'Union européenne était âgée de 65 ans ou plus. C'était 3,0 points de pourcentage plus élevé que la part correspondante une décennie plus tôt. Dans les États membres de l'Union, la part la plus élevée de personnes âgées dans la population totale en 2020 a été observée en Italie (23,2 %), suivie par la Grèce et la Finlande (22,3 % chacun), le Portugal (22,1 %), l'Allemagne (21,8 %) et Bulgarie (21,6 %). Les parts les plus faibles ont été enregistrées en Irlande (14,4 %) et au Luxembourg (14,5 %).

Au niveau régional, les parts les plus élevées de personnes âgées se trouvaient à Chemnitz (29,3 %) en Allemagne, suivie de la Ligurie (28,7 %) en Italie, de l'Épire (27,3 %) en Grèce, du Limousin (27,1 %) en France et de la Saxe-Anhalt (27,0 %) en Allemagne. Les parts les plus faibles ont été enregistrées dans deux régions d'outre-mer de la France (Mayotte (2,7 %) et la Guyane française (6,1 %) et la région autonome espagnole de Melilla (11,1 %).



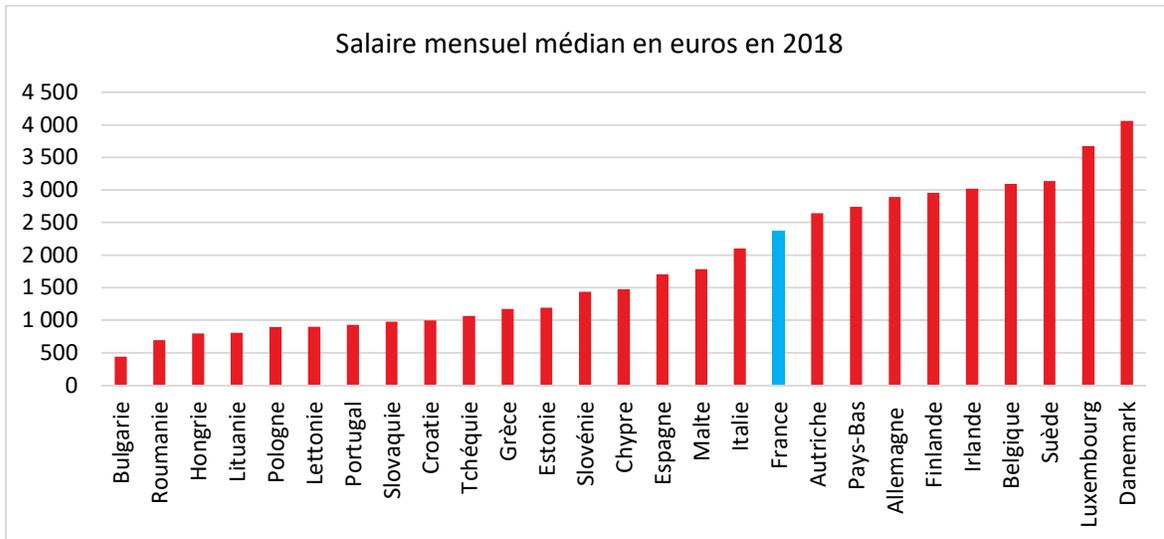
Cercle de l'Épargne - Eurostat

### Revenus médians en Europe, des écarts importants

Les revenus mensuels bruts varient considérablement dans l'Union. En 2018, les gains mensuels médians (la valeur médiane partage en deux la population, la moitié gagnant plus et la moitié gagnant moins) variaient de 442 euros en Bulgarie à 4 057 euros au Danemark. Le Danemark a rejoint en tête de liste le Luxembourg dont le revenu médian est de 3 671 euros par mois, suivi de la Suède (3 135 euros), de la Belgique (3 092 euros), de l'Irlande (3 021 euros), de la Finlande (2 958 euros) et Allemagne (2 891 euros).



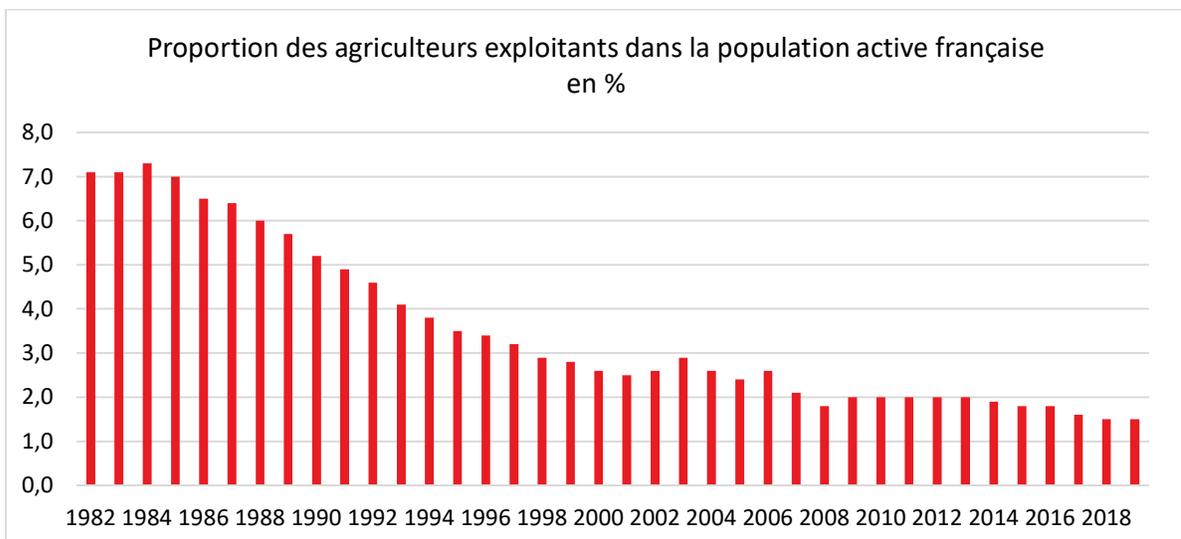
À l'autre extrémité de l'échelle, la Bulgarie se démarque avec ses gains mensuels médians de 442 euros. Les pays les plus proches sont la Roumanie avec 700 euros par mois, la Hongrie, avec 801 euros, et la Lituanie, avec 809 euros.



Cercle de l'Épargne – Eurostat

### La mutation de la population agricole française

La France comptait 400 000 agriculteurs en 2019. Ils étaient 1,6 million en 1982. À la fin des années 1960, plus de trois millions travaillaient dans l'agriculture. L'emploi agricole a baissé de 74 % en cinquante ans. Il en a résulté une concentration des exploitations dont la taille est passée de 19 à 65 hectares de 1970 à 2020.



Cercle de l'Épargne – données INSEE



## LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE

### Lundi 22 mars

Réunion de la **Banque populaire de Chine** en vue de se prononcer sur les taux.

En **Allemagne**, il faudra être attentif au **rapport mensuel de la Bundesbank allemande**.

Pour les pays membres de la **zone euro**, seront publiés les indices **Markit PMI manufacturier, Markit PMI des services et PMI Composite Markit** de mars.

En **Italie**, l'évolution de l'**indice des prix à la production** en février sera connue.

Aux **États-Unis**, seront communiqués, l'**indice de l'Activité nationale de la Fed de Chicago et les ventes de maisons existantes** en février.

Au **Japon**, seront publiés l'**indice Économique avancé et l'indice coïncident** de janvier.

### Mardi 23 mars

Au **Royaume-Uni** seront communiqués, le **taux de chômage et la variation du nombre de demandes d'allocations chômage** en février. Les données trimestrielles du **chômage au sens du BIT** seront également attendues.

En **Italie**, les données relatives aux **ventes et aux commandes industrielles** de janvier seront publiées.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre le résultat de **ventes de maisons neuves** en février et l'**indice manufacturier de la Fed de Richmond** de mars.

Au **Japon**, l'**indice Prix des Services aux Entreprises** en février sera publié.

### Mercredi 24 mars

En **zone euro**, la publication de l'**indice de confiance des consommateurs** en mars est attendue.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre le résultat de l'**indice des prix à la consommation** de février ainsi que l'**indice des prix à la production et l'indice des prix de détail**.

Seront par ailleurs communiqués pour la **zone euro**, le **Royaume-Uni** et les **États-Unis**, les évolutions des indices **Markit PMI manufacturier, Markit PMI des services et le Markit PMI Composite** de mars.

Aux **États-Unis**, les résultats de **commandes de biens durables** en février seront connus.

Au **Japon**, de même que l'**indice PMI Manufacturier Nikkei** de mars.



### Jeudi 25 mars

En **France**, l'INSEE doit publier les résultats du **climat des affaires** en mars. En complément de cette publications sont attendus les résultats des **enquêtes mensuelles de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles, dans l'industrie du bâtiment, dans les services, dans le commerce de gros et dans l'industrie** pour le mois de mars.

En **Allemagne**, l'enquête sur la **confiance des consommateurs** en avril sera publiée.

#### Réunion du Conseil Européen (1<sup>er</sup> jour)

La **BCE** publiera par ailleurs son **bulletin économique mensuel**.

Aux **États-Unis**, le résultat du **Produit Intérieur Brut** annualisé et celui de **l'indice brut des prix d'achats national** et les **dépenses de consommation personnelles** au quatrième trimestre 2020 sont particulièrement attendus. Il faudra par ailleurs suivre les résultats de **l'activité manufacturière de la Fed du Kansas** en mars.

Au **Japon**, **l'indice des prix à la consommation** de mars devrait être connu.

### Vendredi 26 mars

En **France**, seront publiés les premiers résultats des **comptes nationaux des administrations publiques** pour l'année 2020 ainsi que le niveau de **la dette publique**, au sens de Maastricht, au quatrième trimestre 2020.

#### Réunion du Conseil européen (2<sup>nd</sup> jour)

En **Allemagne**, plusieurs indices conjoncturels doivent être publiés pour le mois de mars : **l'indice IFO – du climat des affaires, IFO – estimation courante, IFO perspectives**.

Au **Royaume-Uni**, évolutions des **ventes au détail** en février seront communiquées.

En **Espagne**, il faudra suivre le résultat du **PIB** au quatrième trimestre 2020.

En **Italie**, les résultats des **indices de confiances des entreprises et confiance des consommateurs** en mars seront connus.

Aux **États-Unis**, **l'indice de confiance des consommateurs Reuters/ Michigan** de mars sera connu. Les **stocks de gros** et les **dépenses personnelles – indice** de février seront également communiqués de même que le **décompte des forages pétrolier US Baker Hughes**.

### Dimanche 28 mars

Au **Japon**, la BoJ publiera ses **projections d'inflation et de croissance**.

**Passage à l'heure d'été au Royaume-Uni.**



### Lundi 29 mars

Au **Royaume-Uni** seront publiés l'indice des **prix des Maisons Nationwide s.a.**, l'**indice du prêt net aux particuliers** en mars.

En **zone euro**, est attendue pour le mois de mars, la publication du **climat des affaires**, celle de la **confiance des consommateurs** et celle de la **confiance de l'industrie**.

**Aux États-Unis**, il faudra suivre les résultats de l'**Indice manufacturier de la Fed de Dallas** en mars.

Au **Japon**, le **taux de chômage** et les **ventes de détail** de février seront publiés.

### Mardi 30 mars

En **France**, l'INSEE publiera les résultats de l'**enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages** de mars et ceux de la **construction de logements** en février.

En **zone euro**, sont attendues pour le mois de mars, la publication de l'indicateur du **climat économique** et celui du **sentiment des services**.

En **Espagne**, il faudra suivre les résultats de l'**IPC et de l'IPCH** en février.

Au **Royaume-Uni**, le nombre **d'emprunts Hypothécaires** accordés en février et l'évolution du **crédit à la consommation** en mars seront connus.

**Aux États-Unis**, seront communiqués, pour le mois de janvier, les **indice des Prix des Maisons S&P-Case-Shiller** et l'**indice des Prix des Maisons**. Il faudra par ailleurs être attentif au résultat de l'**enquête confiance des consommateurs** de mars.

Au **Japon**, les chiffres du **commerce de détail** et de la **production industrielle** de février seront publiés.

### Mercredi 31 mars

En **France**, l'INSEE doit communiquer les **indices de prix de production et d'importation de l'industrie** et les **dépenses de consommation des ménages en biens** en février. L'office statistique présentera par ailleurs le résultat provisoire de l'**indice des prix à la consommation** de mars.

En **zone euro**, une **estimation rapide de l'inflation** attendue en mars devrait être publiée.

En **Allemagne** il faudra suivre, pour le mois de février, les résultats du **chômage**, des **ventes au détail** et de l'**indice des prix à l'importation**.

**En Chine**, seront publiés les indices **PMI non manufacturier** et **NBS - PMI manufacturier** pour le mois de mars.

Au **Japon**, les données relatives aux **commandes de construction** et de **mises en chantier** en février seront communiquées. Sont également attendus, les résultats des



indices **Tankan non-manufacturier** et **Tanken sur les Grandes Entreprises Manufacturières** au dernier trimestre 2020.

Au **Royaume-Uni**, sont attendus la publication du **PIB** et de **l'investissement total des entreprises** au quatrième trimestre 2020.

Aux **États-Unis** les données relatives aux **promesses de ventes de maisons** en février et **l'indice des Directeurs d'achat (PMI) de Chicago** de mars seront communiqués.

#### **Jeudi 1<sup>er</sup> avril**

Au **Japon**, **l'indice PMI Manufacturier Nikkei** de mars devrait être publié.

En **Chine**, **le PMI Manufacturier Caixin** de mars sera communiqué.

La valeur de **l'indice PMI Markit Manufacturier** de mars devrait également être connue pour le **Royaume-Uni**, la **France**, **l'Italie**, **l'Espagne** et les **États-Unis**.

La **BCE** a prévu de publier ce jour son **bulletin économique** mensuel retraçant la situation économique et les perspectives en **zone euro**.

Aux **États-Unis**, il faudra être attentif aux résultats en mars des indices **ISM Manufacturing Employment index**, **ISM Manufacturier**, **ISM prix payés**, **ISM Manufacturing new orders index** et aux **ventes totales de véhicules**.

#### **Vendredi 2 avril**

En **France**, seront publiés par l'INSEE **la situation budgétaire de l'État** au mois de février et les données relatives **aux immatriculations de véhicules neufs** en mars.

Aux **États-Unis**, sont attendus les résultats du **taux de chômage**, du **taux de participation au marché du travail**, ainsi que les chiffres du **revenu horaire moyen** et **les heures hebdomadaires moyennes** en mars. **L'indice ISM de New York** de mars doit par ailleurs être communiqué.



## LE COIN DES STATISTIQUES

|  | France        | Allemagne | Italie       | Espagne    | Zone euro    |
|--|---------------|-----------|--------------|------------|--------------|
| <b>PIB</b><br><i>Mds d'euros 2020</i>  | <b>2 261</b>  | 3 341     | 1 634        | 1 098      | 11 216       |
| <b>PIB par tête en 2020</b><br><i>En euros</i>                                       | <b>33 437</b> | 40 173    | 27 084       | 23 281     | 32 678       |
| <b>Croissance du PIB</b><br><i>En% - 2020</i><br><i>4<sup>e</sup> trimestre 2020</i> | -8,3<br>-1,3  | -5<br>0,1 | -8,9<br>-2,0 | -11<br>0,4 | -6,8<br>-0,7 |
| <b>Inflation</b><br><i>En % - février 2021</i>                                       | <b>0,8</b>    | 1,6       | 1,0          | -0,1       | 0,9          |
| <b>Taux de chômage</b><br><i>En% - janvier 2021</i>                                  | <b>7,9</b>    | 4,6       | 9,0          | 16,0       | 8,1          |
| <b>Durée annuelle du Travail (2019)</b>  | <b>1512</b>   | 1386      | 1714         | 1687       | -            |
| <b>Âge légal de départ à la retraite (2019)</b>                                      | <b>62</b>     | 65        | 67           | 65         | -            |
| <b>Dépenses publiques</b><br><i>En % du PIB 2020</i>                                 | <b>63,1</b>   | 52,2      | 58,8         | 53,3       | 55,2         |
| <b>Solde public</b><br><i>En % du PIB 2020</i>                                       | <b>-10,5</b>  | -6,0      | -10,8        | -12,2      | -8,8         |
| <b>Dettes publiques</b><br><i>En % du PIB 2020</i>                                   | <b>115,9</b>  | 71,2      | 159,6        | 101,7      | 104,4        |
| <b>Balance des paiements courants</b><br><i>En % du PIB – janvier 2021</i>           | <b>-2,2</b>   | 7,1       | 3,6          | 0,7        | 2,2          |
| <b>Échanges de biens</b><br><i>En % du PIB – janvier 2021</i>                        | <b>-2,2</b>   | 5,3       | 3,9          | -1,2       | 2,1          |
| <b>Parts de marché à l'exportation</b><br><i>En % 2020</i>                           | <b>2,8</b>    | 8,3       | 2,9          | 1,8        | 26,6         |
| <b>Variation depuis 1999</b><br><i>en %</i>  | <b>-52,1</b>  | -17,2     | -37,3        | -13,2      | -23,0        |

Cercle de l'Épargne - sources : Eurostat - Insee

**La Lettre Économique est une publication de Lorello Eco Data**

**Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson**

**Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.**

#### CONTACT

##### **Lorello Eco Data**

28 bis, rue du Cardinal Lemoine • 75005 Paris  
Domaine de Lorello - 20166 Porticcio  
Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

#### ABONNEMENT

**JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN**

##### **Conditions tarifaires**

- Un abonné** : 1000 euros hors taxes (1200 euros TTC) les 52 numéros
- De 2 à 10 abonnés** : 1 500 euros hors taxes (1800 euros TTC) les 52 numéros

**Au-delà de 10 lecteurs contacter le service des abonnements**

##### **Mode de paiement**

**Par chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA**  
**Par Virement bancaire : contacter LORELLO ECO DATA**

##### **Adresse de facturation**

Nom .....

Prénom .....

Fonction : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : -----Ville : .....

Tél. : .....

E-mail : .....